



Règlement Intérieur du Club

2018-2019

JOUEURS :

La signature d'une licence engage chaque joueur à :

- Jouer tous les matchs, sauf cas de force majeure (blessure, etc...)
- Prévenir le dirigeant de la catégorie le plus tôt possible, en cas d'impossibilité de jouer
- S'entraîner régulièrement (à tous les entraînements sauf exception justifiée)
- Prévenir l'entraîneur ou l'éducateur en cas d'impossibilité de s'entraîner
- Participer aux réunions auxquelles il est convoqué, ainsi qu'à l'Assemblée Générale
- A accepter la discipline collective, à savoir :
 - Etre sérieux la veille des matches.
 - Ne pas fumer dans les vestiaires.
 - Porter des soins attentifs à l'équipement et au matériel.
 - Avoir une attitude sportive et respectueuse à l'égard des arbitres, des adversaires, des spectateurs, des dirigeants.
 - Respecter les heures de rendez-vous.
 - Accepter les décisions prises par les éducateurs, les responsables d'équipes et les membres du bureau de la section.
 - Accepter les contraintes d'un sport collectif.
 - S'engager dans la « vie du club » : aide ponctuelle aux entraînements de jeunes, aux transports d'équipes, aux arbitrages, aides pour les tournois, tenir les buvettes, nettoyage des locaux, foyer, réfection du matériel.....

si chacun « donne » un peu, tout le monde en bénéficie, et cela soulage ceux qui en font beaucoup...

- **En cas de sanctions sportives décidées par l'arbitre ou le district (suspension pour carton rouge ou cartons jaunes consécutifs), le joueur doit impérativement se mettre à disposition du club et le Bureau pourra décider de travaux d'intérêt général et/ou d'un remboursement partiel des amendes infligés au club.**
- **En cas de non-respect de ce règlement, le Bureau pourra décider de la suspension temporaire du joueur concerné voir de son exclusion définitive, après convocation préalable, du club.**

La licence n'est effective que lorsque, dûment remplie et signée, elle est remise au responsable des licences mentionné sur le site web du club

PARENTS :

La signature d'une licence d'un enfant engage les parents à :

- Faire respecter le règlement intérieur du club par son (ses) enfant(s)
- Avoir une attitude sportive et respectueuse à l'égard des éducateurs, dirigeants, arbitres, autres joueurs que ces personnes soient du club ou des clubs adverses
- Respecter les permanences (transports, buvette) pour lesquels ils sont programmés
- S'engager dans la « vie du club » : aide ponctuelle aux entraînements de jeunes, aux transports d'équipes, à l'accompagnement des jeunes arbitres, au lavage des maillots, aides pour les tournois, tenir les buvettes, nettoyage des locaux, réfection du matériel..... (si chacun « donne » un peu, tout le monde en bénéficie, et cela soulage ceux qui en font trop...)
- Ne pas laisser leurs enfants sans s'assurer de la présence d'un encadrant (nous rappelons que la responsabilité du club ne saurait être engagée, en cas d'accident, qu'à partir du moment où l'enceinte du stade aura été franchie et seulement pendant les heures d'entraînement)

SPECTATEURS :

La présence autour du stade en tant que spectateur d'un match ou d'un entraînement engage chaque spectateur à :

- respecter joueurs, dirigeants, arbitres des clubs présents, et bannir toute forme de violence physique ou verbale
- Faire respecter autour de soi l'esprit sportif
- Apporter l'aide nécessaire au bon déroulement de la manifestation sportive.

La signature de la licence implique la prise de connaissance de ce règlement intérieur et son respect, par le joueur et par son tuteur légal. Le Règlement Intérieur du club est consultable sur le site web du club et figure dans le guide du club distribué à chaque joueur.